



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 92235

Texte de la question

M. Marc Dolez s'inquiète auprès de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, des termes du décret du 2 septembre 2010 qui, alors que l'expérimentation des nouveaux compteurs Linky rencontre de nombreux retards et difficultés techniques, vise à raccourcir cette expérimentation et à généraliser ces compteurs communicants. Il lui rappelle que, outre les réserves de la CNIL sur le traçage des usagers, l'UFC-Que choisir, dès le départ, a critiqué les fonctionnalités du compteur Linky, pensé par et pour le distributeur ERDF et pas du tout au bénéfice du consommateur. Certes, il évite les surestimations de facture mais il ne présente pas d'avantages décisifs pour les consommateurs. Contrairement à l'engagement pris par la loi Grenelle I, il ne leur permet pas de « mieux connaître leur consommation d'énergie en temps réel et ainsi de la maîtriser ». Et surtout, son coût élevé (entre 120 et 240 euros par compteur) est laissé à la seule charge du consommateur. Au final, les avantages du compteur sont avant tout pour le distributeur ERDF et pour les fournisseurs, qui vont ainsi pouvoir proposer des services payants au consommateur pour suivre sa consommation électrique et de nouvelles offres tarifaires. C'est pourquoi il lui demande avec insistance de prévoir un prolongement de l'expérimentation des compteurs Linky jusqu'au 30 juin 2011, un bilan économique et technique complet et transparent avant une éventuelle décision de généralisation, ainsi qu'un financement partagé entre ERDF, les fournisseurs et le consommateur.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92235

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11865

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)